



**Modalités  
de renouvellement des licences  
ou  
d'adhésion au club du Triathlon Castres  
pour la saison 2018**

**Nous vous rappelons les dispositions de l'article 2 du Règlement du club qui prévoient que :**

Le club validera la demande de licence formulée par le triathlète sur le site de la Fédération Française de Triathlon uniquement lorsque toutes les pièces auront été remises au club, à savoir :

- La demande de licence signée
- Le certificat médical (Le Triathlète devra fournir lors de chaque renouvellement de licence un certificat médical daté de moins de 3 mois au jour de sa demande)
- La fiche sur le contrôle antidopage **pour les mineurs ou les majeurs protégés**
- La fiche de renseignement du club
- L'autorisation de transport, de soin et d'image du club **Attention 1 fiche pour les adultes, une autre pour les mineurs**
- Une photo d'identité récente (indispensable pour l'accès aux entraînements piscine, afin que le personnel de l'archipel puisse procéder au contrôle des triathlètes)
- Le règlement signé et portant la mention « Lu et approuvé » pour tous les adhérents au club qui n'étaient pas licenciés au 13 janvier 2017.
- Le règlement de la part club
- Le règlement de la part Ligue et Fédérale

**Notre association étant composée entièrement de bénévoles, il est demandé aux triathlètes de transmettre leurs dossiers de renouvellement de licence complet avant le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, au-delà une pénalité de 5 euros, (en sus de celle appliquée par la ligue), sera appliquée conformément aux termes de l'assemblée générale en date du 13 janvier 2017.**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018 un supplément de 10 euros (sous réserve de révision du montant par la Ligue) sera demandé par la Ligue pour les renouvellements de licences.

**Les droits de mutation (base de 20 euros sous réserve de la modification de cette base par la Ligue) sont avancés par le club et restent à la charge de chaque triathlète.**

- **La demande de Licence**

Le formulaire de demande de licence FF.TRI 2018 doit être dûment rempli et signé.

Pour cela rendez-vous sur le **site [www.fftri.com](http://www.fftri.com)**

**Rubrique : Pratiquer le Triathlon : Se licencier (colonne de droite).**

**a/ Vous renouveler votre licence, allez sur : Se connecter**

**b/ Vous êtes sur une première licence, allez sur : Se licencier**

- **Le certificat médical**

**ATTENTION : Il doit impérativement faire apparaître la mention : « Ne présente aucune contre-indication à la pratique du Triathlon en compétition » ou « Ne présente aucune contre-indication à la pratique du sport en compétition ».**

Utilisez si possible le certificat médical « type » proposé par la fédération (présent avec la demande de licence).

**ATTENTION :** Désormais un certificat médical n'est exigé qu'une fois tous les trois ans (au lieu d'une fois par an) dans le cadre d'un renouvellement de licence. Les autres années, le licencié remplira un questionnaire de santé lui permettant de déceler d'éventuels facteurs de risques, qui nécessitera, le cas échéant, une visite médicale annuelle.

Je vous invite donc à conserver précieusement ce certificat médical qui sera rempli par votre médecin, soit sous forme numérique (PDF) soit sous forme papier, car celui-ci sera exigé pour la saison 2019 en complément du questionnaire de santé qui a été mis en place.

De plus en fonction de votre situation de santé personnelle et des renseignements fournis lors du remplissage du questionnaire, il pourra vous être demandé de fournir un nouveau certificat médical.

Néanmoins **nous vous rappelons que le règlement du club exige de fournir lors de chaque renouvellement de licence un certificat médical daté de moins de 3 mois au jour de sa demande.**

### Précision pour les licences Loisir :

**Il est prévu pour la saison 2018 que tout Triathlète titulaire d'une licence loisir portant la mention d'un certificat médical en compétition devra toutefois lors de chaque compétition justifier d'un certificat médical datant de moins d'un an et s'acquitter d'un Pass compétition. Ainsi votre licence ne sera plus suffisante pour participer aux compétitions.**

#### - La Photo d'identité

Joindre une photo « type » d'identité pour une première adhésion ou pour un enfant qui aurait changé

#### - Le règlement de votre cotisation par chèque à l'ordre du Triathlon Castres

Licence dirigeant 36 € + 40 € soit 76 € (à partir de 16 ans)

Licence Compétition Jeune 39 € + 30 € soit 69 €

Licence Loisir Jeune 32 € + 30 € soit 62 € (de 6 à 19 ans)

½ Tarif sur part fédérale si les deux parents ou/et frères et sœurs sont licenciés (20 € compétition ou 16 € loisir)

Licence Compétition senior et Vétéran : 100 € + 40 € soit 140 € (à partir de 20 ans)

Licence Loisir senior et Vétéran : 36 € + 40 € soit 76 € (à partir de 20 ans)

### IMPORTANT :

Le prix de votre licence comprend la part ligue et fédérale (en rouge) + la part club (en vert). **Merci de faire un chèque pour l'intégralité**

\*\*\*\*\*

Sans un dossier complet, la licence ne pourra pas être créée ou renouvelée et la personne ne pourra pas participer aux compétitions.

La date limite de dépôt est établie par la ligue au 31/12/2017. Au-delà de cette date une pénalité de 10 euros sera rajoutée au montant de votre licence.

La date limite de retour, pour les renouvellements, est établie par le club au 01/12/2017. Au-delà de cette date une pénalité de 5 euros sera rajoutée au montant de votre part club.

\*\*\*\*\*

Veuillez faire parvenir tous les papiers de votre demande de licence le plus rapidement possible soit à :

☞ Coralie COMMELIN, secrétaire responsable des licences (06-88-35-05-66).

☞ Votre entraîneur.

☞ Dans la boîte aux lettres du club située à l'Archipel (à droite avant l'entrée)

Amitiés sportives.

La Secrétaire